



FFvolley

**PROCES-VERBAL N°1
CELLULE FEDERALE DE LUTTE CONTRE LES
MALTRAITANCES
Mardi 26 septembre 2023**

OLYMPIADE 2021/2024

Saison 2023/2024

PRESENTS :

Messieurs	Serge CAYRON, Wissam BAAMARA	Président Membre
Madame	Dominique SPINOSI.	Membre

EXCUSÉ :

Monsieur	Jean-Claude FAIVRE.	Membre
----------	---------------------	--------

ASSISTENT :

Monsieur	Antoine DURAND	Secrétaire
Madame	Lucie DORLEANS	Secrétaire-adjointe

Le 26 septembre 2023 partir de 11h00, la Cellule Fédérale de lutte contre les Maltraitements (ci-après Cellule) s'est réunie sur convocation régulière de ses membres par son Président par voie de conférence audiovisuelle.

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Antoine DURAND et n'a pas participé aux délibérations.

Les membres de la Cellule se sont réunis à effet d'échanger et de délibérer suivant l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- **Validation du procès-verbal n°10**
- **Présentation des différents partenaires spécialisés dans la lutte contre la prévention des violences et des discriminations :**
 - Les Papillons
 - Colosse aux Pieds d'Argile
 - E-Enfance
 - La Voix de l'Enfant
 - LICRA

VALIDATION DU PROCES-VERBAL N°10

A titre liminaire, les membres valident le procès-verbal n°10 dans ses formes nominative et anonyme. Seule la forme anonyme est transmise au Conseil d'administration.

PRESENTATION DES DIFFERENTS PARTENAIRES SPECIALISES DANS LA LUTTE CONTRE LA PREVENTION DES VIOLENCES ET DES DISCRIMINATIONS

Antoine DURAND présente les différents partenariats cités à l'ordre du jour conclus avec différentes associations spécialisées et subventionnées par le ministère chargé des Sports par suite de leur réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Ethique & Intégrité ».

La seconde phase du projet consiste en désormais recenser les candidatures des clubs pour organiser/participer aux sensibilisations prévues dans ces partenariats, via l'appel à participation suivant (qui sera diffusé dans le courant du mois d'octobre) :

<https://ffvolleyball.sharepoint.com/sites/Boiteoutilscommunication/Documents%20partages/Fo rms/AllItems.aspx?id=%2Fsites%2FBoiteoutilscommunication%2FDocuments%20partages%2 FBoite%20%C3%A0%20outils%20com%2FLUTTE%20CONTRE%20LES%20MALTRAITANCES% 2FAppe l%20a%CC%80%20participation%2Epdf&parent=%2Fsites%2FBoiteoutilscommunicati on%2FDocuments%20partages%2FBoite%20%C3%A0%20outils%20com%2FLUTTE%20CONT RE%20LES%20MALTRAITANCES&p=true&ga=1>

Une fois recensées, ces candidatures devront être analysées par la Cellule pour suite à donner.

SUIVI DES DOSSIERS

Antoine DURAND informe les membres de la Cellule des suites des dossiers suivants :

- **DOSSIER XX**

La Commission Fédérale de Discipline (CFD) a sanctionné Monsieur XX lors de sa séance du 17 juin 2023 de quinze (15) ans de suspension de sa licence et d'interdiction temporaire de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFVolley pour violation de la morale sportive et manquement grave portant atteinte à l'image du volley sur le fondement des articles 1.3, 18 et 20 du Règlement Général Disciplinaire.

- **DOSSIER ZZ**

La Commission Fédérale de Discipline (CFD) a sanctionné Monsieur ZZ lors de sa séance du 19 juillet 2023 de cinq (5) ans, dont deux (2) avec sursis, de suspension de sa licence et d'interdiction temporaire de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFVolley pour violation de la morale sportive et manquement grave portant atteinte à l'image du volley sur le fondement des articles 1.3, 18 et 20 du Règlement Général Disciplinaire.

- **DOSSIER W**

La Commission Fédérale de Discipline (CFD) a sanctionné Monsieur W lors de sa séance du 19 juillet 2023 de six mois, dont trois avec sursis, de suspension de sa licence et d'interdiction temporaire de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFVolley.

Saisie par Monsieur W et le Président de la FFVOLLEY, la Commission Fédérale d'Appel (CFA) a aggravé la sanction de Monsieur W lors de sa séance du 12 septembre 2023, en ce qu'elle l'a sanctionné de six mois ferme de suspension de sa licence et d'interdiction temporaire de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFVolley.

Le Président
Serge CAYRON



Le Secrétaire de séance
Antoine DURAND

